

Ministère de la Jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche

UNIVERSITÉ LILLE III

DIPLÔME D'ÉTUDES APPROFONDIES

GRADE DE MASTAIRE

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur, notamment ses articles 5, 16, 17 et 43

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur

Vu le décret n° 99-747 du 30 août 1999 relatif à la création du grade de mastaire

Vu l'arrêté ministériel du 20 septembre 2000 relatif aux habilitations de l'Université Lille III à délivrer des diplômes d'études approfondies

Vu l'arrêté ministériel du 12 juillet 2000 relatif aux habilitations de l'Université de Caen, de l'Université de Rouen, de l'Université d'Amiens à délivrer des diplômes d'études approfondies

Vu les pièces justificatives produites par Mme AGNIESZKA BALA, née le 2 août 1973 à SOSNOWIEC (POLOGNE), en vue de son inscription au Diplôme d'Etudes Approfondies ETUDES ROMANES

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires

le **DIPLÔME D'ÉTUDES APPROFONDIES ETUDES ROMANES**, *mention bien*

est décerné à **Mme AGNIESZKA BALA**

à qui est conféré le grade de mastaire

au titre de l'année universitaire 2000-2001.

Le titulaire

Le Président

Fait à Lille, le 10 juin 2002

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités



Philippe ROUSSEAU



N° LILLIII 3057868

/2002200006351

Jean Claude FORTIER